



**Sécurité et
prévention**

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

Maintien et actualisation des compétences

Objectifs pédagogiques

- Pour que son certificat reste valide, le SST doit suivre périodiquement une session de maintien et actualisation de ses compétences
- Être capable d'intervenir sur son lieu de travail pour porter secours à toute personne victime d'un accident et/ou d'un malaise
- Être capable de mettre ses compétences en matière de prévention au service de l'entreprise, organisme ou établissement dans lequel il intervient, pour contribuer à la diminution des risques d'atteinte à la santé des salariés

Public

Toute personne titulaire du SST souhaitant mettre à jour ses compétences.

Prérequis

Avoir obtenu le Certificat SST (arrivant à expiration)

Équipe pédagogique

Formateur SST certifié, à jour de la formation continue auprès de l'INRS.

Méthodes et moyens pédagogiques

Exposés didactiques - Discussions de groupe - Exercices pratiques - Cas concrets d'apprentissage - Petits matériels, Mannequins adultes, enfant et nourrisson - Défibrillateur Automatisé Externe (DAE). Livret stagiaire conforme au guide et données techniques de l'INRS.

Matériel spécifique :

Lot de 3 mannequins RCP (+ matériel d'entretiens)
DAE ou DSA de formation
Matériels pour la réalisation des simulations

Durée de validité :

Le certificat de SST est valable 24 mois.

Positionnement du stagiaire et individualisation du parcours de formation

Entretien de positionnement avec le conseiller formation et /ou avec le formateur.

Suivi et évaluation de la formation

Évaluation tout au long de la formation. Évaluation certificative : le stagiaire est évalué sur sa capacité à intervenir lors d'une situation d'accident de travail simulée et sur sa capacité à intervenir au service de la prévention des risques professionnels de son entreprise, conformément au document de référence SST (INRS) : **délivrance du Certificat SST** et questionnaires de satisfaction à chaud et à froid (à 6 mois)

Sanction de la formation

Attestation de fin de formation mentionnant le résultat des acquis + délivrance du Certificat SST

Durée

1 jour, soit 7 heures de formation collective

Dates

Nous consulter

Horaires

08h30 - 12h00 et 13h30 - 17h00

Lieu

B2M, centre de formation de la CCI de Montauban ou site de votre entreprise.

Tarif

Selon formule choisie (Inter ou Intra)

Modalité d'accès

Demande d'informations par mail, téléphone, site internet B2M, visite au centre de formation.

Délais d'accès

Dépendant du type de formation INTER (dates fixées) ou INTRA (dates à établir), dans le cadre CPF, dans le respect des CGU.

Accessibilité

Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap.
Nous consulter.

Connaître le cadre juridique de l'intervention du secouriste

- Dans l'entreprise
- Hors entreprise

Réaliser une protection adaptée

- Le processus d'alerte aux populations
- Reconnaître, supprimer ou isoler les dangers éventuels qui menacent la victime de l'accident et/ou son environnement sans s'exposer soi-même

Examiner la ou les victimes

- Reconnaître la présence d'un ou plusieurs des signes indiquant que la vie de la victime est menacée.
- Les actions à mener en fonction de ces signes

Alerter en fonction de l'organisation

- Connaître les éléments indispensables du message d'alerte pour les services de secours d'urgence
- Identifier qui alerter et dans quel ordre en fonction de l'organisation interne prédéfinie

Secourir

- La victime saigne abondamment
- La victime s'étouffe
- La victime se plaint d'un malaise
- La victime se plaint de brûlures
- La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements
- La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
- La victime ne répond pas mais elle respire
- La victime ne répond pas et ne respire pas

Situer le rôle du SST dans l'organisation de la prévention en entreprise

- Appréhender les notions de base en matière de prévention
- Appréhender les notions danger, situation dangereuse, dommage, évènement dangereux, accident du travail (AT), maladie professionnelle (MP), ...
- Identifier la nature et l'importance des AT et des MP dans son entreprise
- Situer le SST en tant qu'acteur de la prévention
- Connaître l'articulation avec les autres acteurs dans et hors entreprise
- Positionner son action dans l'organisation

Contribuer à la mise en œuvre d'actions de prévention

- Repérer les situations dangereuses dans le cadre du travail
- Supprimer ou réduire les situations dangereuses, ou bien isoler les personnes en proposant des actions de prévention et de protection

Informers les personnes dans le plan d'organisation interne de la prévention

- Identifier qui informer en fonction de l'organisation de la prévention dans l'entreprise
- Définir les éléments à transmettre et rendre compte des actions éventuellement mises en œuvre

Les atouts de la formation

Formation entièrement présentielle basée sur la pratique

Support de cours du logiciel remis à chaque participant

Formation éligible au financement CPF